

d'assistance belges : Croix-Rouge, secours d'hiver, œuvre nationale de l'enfance.

A l'heure actuelle, les quantités de vivres arrivés en Belgique grâce à cette organisation sont évaluées à 921.508 tonnes.

Train sanitaire. — Le train sanitaire équipé par la Croix-Rouge de Belgique pour se rendre en Allemagne, aux fins de rapatrier des prisonniers malades ou blessés, vient de faire son vingt-deuxième voyage ; jusqu'à présent, 8.415 blessés et malades ont été rapatriés.

France

Regroupement des familles dispersées

Dans son numéro de juin, le « Bulletin d'information de la Croix-Rouge française » publie la note suivante :

Des événements de guerre survenant sur le territoire français peuvent provoquer d'importants mouvements de population et la dispersion de familles dont les membres risquent de ne pouvoir se retrouver ultérieurement qu'avec de grandes difficultés. La Croix-Rouge française a estimé qu'elle devait s'attacher dans ce cas, quelles que soient les difficultés de cette tâche, à renouer les relations familiales entre ceux que les événements peuvent avoir séparés. A cet effet, elle a prié chaque délégué départemental de constituer un « Secrétariat d'informations familiales » qui a pour mission de conseiller les intéressés et de les informer des moyens dont ils disposent pour retrouver les leurs.

Ces moyens sont, en résumé, les suivants :

A. — *Moyen postal* : Chaque membre d'une famille dispersée doit signaler sa nouvelle adresse au bureau de poste qui desservait son ancien domicile. Les bureaux de poste tiennent des fichiers (pour la mise à jour desquels le concours des organismes locaux de la Croix-Rouge peut être précieux) ; grâce à ces fichiers les réexpéditions du courrier sont assurées le plus rapidement possible. Les intéressés peuvent donc continuer à s'adresser mutuellement des correspondances à leurs anciennes adresses, cela même si la localité est complètement évacuée, et même si elle est entièrement détruite. Les P.T.T. transfèrent en ce

France

cas, en effet, dans une autre localité les services postaux qui continuent à fonctionner sous le nom de l'ancienne.

B. — *Fichier des familles dispersées*: Il est possible que ce procédé postal ne puisse être employé, au cas notamment où les intéressés se trouveraient séparés du bureau de poste ayant desservi la localité évacuée par une ligne infranchissable pour le service postal (ligne de bataille, frontière, ligne de démarcation).

Pour obtenir malgré tout les regroupements nécessaires, le Comité international de la Croix-Rouge et la Croix-Rouge française mettent en France à la disposition des intéressés le « Service des familles dispersées ».

L'organisation de ce service est la suivante : Genève est le seul point du globe où, quels que soient les fractionnements des territoires, la correspondance doit pouvoir être acheminée librement. Utilisant ce privilège, le Comité international a créé à Genève un fichier où sont centralisés tous les renseignements relatifs aux noms et adresses des personnes qui recherchent un membre de leur famille ainsi que les noms et adresses des personnes que l'on recherche. Il s'agit d'un Service international accepté par un grand nombre de pays et qui, dans bien des cas, pourra rétablir ultérieurement des liens entre membres de familles dispersées et séparées par des frontières, des lignes de bataille ou des lignes de démarcation. Des cartes du modèle international sont dès maintenant déposées dans la plupart des bureaux de poste ainsi que dans les bureaux de la plupart des délégations de la Croix-Rouge française. Tous ceux qui ont été obligés de quitter leur domicile habituel et n'ont aucun moyen de signaler leur nouvelle adresse à leurs proches parents ont le plus grand intérêt à remplir ces cartes et à les expédier en franchise par l'intermédiaire des bureaux de poste. Ces cartes sont insérées à Genève dans un fichier central dans l'attente d'autres cartes, portant le même nom, mais provenant d'autres membres de la famille qui, de leur côté, se signaleraient au Comité international de la Croix-Rouge. La rencontre de ces cartes permet la communication aux uns et aux autres des renseignements ainsi obtenus. Le rôle de conseiller et d'informateur ainsi dévolu aux secrétariats d'informations familiales

est certes fort important : il est toutefois très probable qu'il devra s'étendre encore en cas de mouvements importants de populations civiles ; les secrétariats auront en effet certainement dans ce cas à répondre aux questions de toute nature qui pourront leur être posées par les familles angoissées ; ils auront à procéder à des recherches diverses souvent longues et difficiles en liaison étroite, bien entendu, avec les divers organismes capables de les aider dans leur tâche (Service départemental des réfugiés, préfectures, mairies, « Maisons du prisonnier », centres d'accueil divers, hôpitaux, Secours national, etc.). Il est impossible d'envisager ici tous les problèmes qui pourront être posés dans cet ordre d'idées. Plusieurs seront, hélas ! insolubles ; pour beaucoup d'autres le dévouement et l'habileté de ceux qui auront bien voulu accepter cette tâche ardue, mais combien féconde, triompheront des obstacles rencontrés.

Grande-Bretagne

Présidence de la Croix-Rouge britannique

A la suite de la démission de Sir Arthur Stanley, obligé pour raison de santé de résigner ses fonctions, l'Hon. Lord Woolton, ministre de la Reconstruction, a été appelé aux hautes fonctions de « Chairman » du Comité exécutif de la Croix-Rouge britannique et de l'Ordre de Saint-Jean.

Frederick James Marquis, Premier Baron Woolton de Liverpool, est né en 1883. Membre de la Société royale des statistiques et professeur d'économie publique à l'Université de Manchester, il fit partie, jusqu'en avril 1940, de plusieurs conseils d'administration de compagnies d'assurance, de banques, et d'entreprises industrielles. Lord Woolton fut également président des grands magasins Lewis. En avril 1940, il résigna toutes ses charges d'administrateur et accepta les fonctions de ministre du Ravitaillement ; à ce poste particulièrement important, il travailla avec succès jusqu'en 1943, date à laquelle il fut nommé ministre de la Reconstruction.

Avant d'être appelé au Gouvernement au titre de ministre du Ravitaillement, Lord Woolton fut directeur général de l'Équipement et des Stocks dans le ministère des Fournitures, et il déploya également son activité dans plusieurs comités